

Question écrite au Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale sur « Les chiffres des accises sur le diesel depuis novembre 2015. » 1/06/2016

Depuis le 1er novembre 2015, les accises sur le diesel ont augmenté. Il s'agissait d'une hausse de 0,3 centime par litre. À l'inverse, le prix de l'essence devait diminuer de 1,3 centimes en 2016, 2017 et 2018. Cependant, en raison d'une indexation anticipée au 1er novembre, le prix de l'essence a augmenté dans un premier temps de 0,4 centime par litre. 1. Aujourd'hui, quelle est l'évolution du prix de l'essence? A-t-il réellement diminué par rapport au mois d'octobre 2015? 2. Quels ont été les revenus de l'État suite à l'augmentation des accises sur le diesel? Qu'en est-il au niveau des pertes de revenus sur l'essence? 3. Pouvez-vous exposer ces chiffres à l'aune des années précédentes? 4. Une modification des règles actuelles est-elle prévue?

Réponse du Ministre :

1. Je ne peux fournir aucune information concernant les prix de l'essence à la pompe. Cela relève de la compétence de mon collègue en charge de l'Économie. 2. Les recettes résultant des augmentations des accises par application du système cliquet sont les suivantes: - recettes supplémentaires gasoil (du 19 novembre 2015 - date du 1er cliquet - jusqu'au 30 avril 2016): 91,7 millions d'euros (75,8 millions d'euros pour les accises et 15,9 millions d'euros pour la TVA); - diminution de recettes essence (du 12 décembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, en 2016, pas encore de pertes de recettes étant donné l'indexation de l'essence au 1er janvier 2016): 2,8 millions d'euros (2,3 millions d'euros pour les accises et 0,5 million d'euros pour la TVA). 3. En ce qui concerne l'essence, compte tenu de la courte période durant laquelle le taux réduit était applicable, je ne peux pas faire de comparaisons correctes concernant les volumes qui ont été mis à la consommation (et les recettes qui en découlent) au cours des périodes antérieures comparables. En ce qui concerne le gasoil, veuillez trouver ci-après les données relatives aux quantités de gasoil (en litres) mises à la consommation au cours des mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre. Par ailleurs, veuillez trouver ci-après les données relatives aux recettes (en euros) pour les mêmes périodes. Si les données sont agrégées, les chiffres s'énoncent comme suit: période de novembre 2013 jusqu'à avril 2014: 4.080.128.012 litres et 1.366.788.604 euros; période de novembre 2014 jusqu'à avril 2015: 4.110.442.893 litres et 1.789.071.486 euros; période de novembre 2015 jusqu'à avril 2016: 4.206.568.417 litres et 1.949.747.805 euros. 4. La loi-programme du 1er juillet 2016 a modifié le système cliquet: Durant la période du 1er juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, les accises sur le gasoil peuvent augmenter de 32,0849 euros par 1.000 litres à 15 °C via le système cliquet. En 2017, les accises peuvent à nouveau augmenter de 22,3197 euros par 1.000 litres à 15 °C et en 2018 de 54,5197 euros par 1.000 litres à 15 °C, également via le système cliquet. Les accises sur l'essence peuvent diminuer de 9,0688 euros par 1.000 litres à 15 °C durant la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016, via le système cliquet. Cette diminution peut seulement avoir lieu après qu'une augmentation de 29,15 euros par 1.000 litres à 15 °C soit intervenue sur le gasoil. Pour 2017, les accises sur l'essence peuvent diminuer de 18,1374 euros par 1.000 litres à 15 °C, pour autant qu'une augmentation de 16,45 euros par 1.000 litres à 15 °C soit intervenue sur le gasoil. Pour 2018, les accises sur l'essence peuvent diminuer de 18,1374 euros par 1.000 litres à 15 °C, pour autant qu'une augmentation de 48,65 euros par 1.000 litres à 15 °C soit intervenue sur le gasoil.